



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date du 19 novembre 2018), s'est réuni, en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM. MERCIER, HIGNET, LESEIGNEUR, DE SALLIER, DENIEL, PELLE, CARIOU, RUE, COLLIN, AUBAUD, LERAY.

ABSENT (EXCUSE) : Xavier DENIER (procuration à Gilbert HIGNET), Philippe HELO

Nombres de présents : 11.

Secrétaire : Julie CARIOU.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu du 25 septembre 2018
- Approbation du Plan Local de l'Habitat
- Admission en non-valeur

Compte-rendu affiché le 27 novembre 2018.

Délibération N° 2018.11.01

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2018 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Délibération N° 2018.11.02

Approbation du Plan Local de l'Habitat

Le maire expose,

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté a lancé le 11 mai 2016 la procédure d'élaboration d'un programme local de l'habitat. Le 8 novembre 2017, il a donné un avis favorable aux orientations données au programme local de l'habitat (PLH).

Le diagnostic a mis en exergue deux « profils » de territoire :

- Un territoire proche de la métropole rennaise, avec un fort développement résidentiel. On y trouve un profil de ménages plus jeunes et familiaux, aux revenus parmi les plus élevés. Il y a un vieillissement récent de la population. Les prix sont élevés pour l'accession ou le locatif, et des difficultés d'accès pour des ménages aux ressources modestes. Enfin, il y a une progression de la vacance même si elle est limitée mais ciblée sur des biens en centre bourg.

- Un territoire avec une croissance démographique moins forte que le nord du territoire au développement résidentiel plus limité. On y trouve un profil de ménage plus âgé et moins de familles, les revenus sont plus faibles. Les niveaux de prix dans l'accession ou le locatif sont accessibles. Le taux de vacance est plus important surtout pour les petites communes et notamment dans les centres-bourgs.

L'objectif du PLH est donc de consolider la croissance démographique et de rééquilibrer l'ensemble du territoire en répondant aux différents enjeux.

Pour le territoire proche de la métropole rennaise, les enjeux seront la maîtrise foncière, la diversification de l'offre et le développement du parc social pour permettre l'accueil de ménages.

Pour le territoire éloigné de cette dynamique, il sera important de réhabiliter le parc existant, de lutter contre la vacance et la dévitalisation des centres-bourgs et d'encourager l'implantation d'opérations de logements.

Il ressort néanmoins un enjeu commun à ces deux territoires qui est l'accompagnement du vieillissement démographique.

Le SCOT du Pays des Vallons de vilaine a fixé des objectifs quantitatifs à horizon 2035. L'objectif du PLH est d'apporter des traductions opérationnelles et qualitatives permettant de répondre à ces objectifs.

Vallons de Haute Bretagne Communauté a pris en considération le diagnostic et les enjeux qui en découlent pour fixer ses orientations :

- Maîtriser le foncier pour accueillir la production nouvelle (SCOT) :
- Investir sur la rénovation du parc existant (public/privé/communal)
- Assurer la réponse aux besoins spécifiques de logements (Habitat jeunes, personnes âgées, logements pour public fragilisé)
- Mener et animer une politique habitat du territoire

Pour ce faire une enveloppe de 1 015 600 euros sur 6 ans est allouée à la politique de l'habitat soit 169 267 euros par an en moyenne pour les actions de mise en œuvre des orientations.

Le plan d'actions est le suivant : cf tableau d'actions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de PLH arrêté par Vallons de Haute-Bretagne Communauté.

Délibération N° 2018.11.03

Admission en non-valeur

Le maire expose,

Le trésorier de la commune a présenté une demande d'admission en non-valeur (c'est-à-dire une créance dû à la commune et que le trésorier n'a pu recouvrer malgré les poursuites) pour un montant de 2 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la demande d'admission en non-valeur présenté par le comptable public pour un montant de 2000 €.

Informations diverses

D.I.A.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption urbain sur les deux propriétés suivantes :

- 8 impasse de la Prairie
- 7 chemin des Bois.

COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ELECTORALE

Le maire présente au conseil municipal les nouvelles modalités s'appliquant au 1^{er} janvier concernant les listes électorales. Il explique qu'un conseiller municipal doit être désigné pour siéger dans la nouvelle commission de contrôle. M. Jean-Luc LERAY est proposé comme représentant de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.